Évasion Handicap Famille

Vacances Répit - France
Téléphone : 01 44 72 45 10
Courriel : evasionhandicapfamille@ufcv.fr
Site internet : evasion-handicap-famille.fr/

Informations sur le service

Agrément	Jeunesse et éducation populaire, Vacances adaptées organisées
Type(s) de séjour(s)	Séjour adapté pour les familles avec leur(s) enfant(s), Séjour de répit
Public accueilli	Personne en situation de handicap
Age du public accueilli (agrément)	Tous âges
Age du public accueilli	Le projet est principalement destiné aux jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans.
Période d'accueil	Vacances
Profil des intervenants	Animateur
Ratio d'encadrement	2 animateurs pour 3 jeunes. Des activités sont proposées aux vacanciers en situation de handicap tous les jours du lundi au vendredi entre 10h et 18h. Le jeudi, un repas partagé est proposé avec les familles.
Formation et sensibilisation des intervenants à l'autisme	Une formation spécifique au dispositif a été construite par l'Ufcv afin de former les animateurs : à la connaissance du public, à des techniques d'animation adaptées, à l'accueil des familles, sur leur positionnement dans l'environnement VVF, ...
Niveau d'autonomie de la personne	Le dispositif est pensé principalement pour des personnes touchées par des handicaps lourds. Néanmoins, chaque situation fera l'objet d'une discussion pour voir quels sont les besoins du/de la vacancier.e
Lieu(x) des séjours	En France
Type(s) de logement	Mobil-home

Information(s) complémentaire(s) sur les séjours	Pour les personnes atteintes de Troubles du Spectre Autistique, le projet propose 7 destinations réparties sur toute la France. Le détail des villages vacances est à retrouver sur notre site internet.
Tarif des séjours	Les séjours comportent un prix fixe de 790€/semaine correspondant au surcoût du dispositif. Le prix de l'hébergement est lui variable, et dépend du village vacances et des prestations souhaitées (1 000€ en moyenne).
Aide financière possible	Un partenariat avec Volontaires pour l'Autisme permet d'attribuer une aide allant de 100 à 600€ par famille en fonction de leurs revenus. Par ailleurs, l'ANCV, via le dispositif Aide aux Projets Vacances propose une aide de 400€ pour le jeune concerné par les troubles du spectre de l'autisme et 150€ pour chaque membre de la famille. Les familles peuvent solliciter leurs interlocuteurs locaux tels que les MDPH ou CCAS qui peuvent proposer des aides au départ dans certains territoires.
Document téléchargeable 1	brochure-2023_evasion-handicap-famille[82].pdf